



PREFECTURE DE L'YONNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

spécial n°17/2010 du 7 juillet 2010

Adresse de la préfecture : Place de la Préfecture - 89016 Auxerre cedex – tél. standard 03.86.72.79.89

Horaires d'ouverture : 9h-12h et 13h30-16h

Adresse de la sous-préfecture d'Avallon : 24 rue de Lyon – 89000 Avallon – tél. standard 03.86.34.92.00

Horaires d'ouverture : 9h-12h et 13h30-16h

Adresse de la sous-préfecture de Sens : 2 rue Général Leclerc – 89100 Sens cedex – tél. standard 03.86.64.78.00

Horaires d'ouverture : 9h-11h30 et 13h45-16h30

mail: courrier@yonne.pref.gouv.fr

site internet des services de l'Etat : <http://www.yonne.pref.gouv.fr>

RAA spécial numéro 17/2010 du 7 juillet 2010

L'intégralité de ce recueil est consultable à la préfecture (SCAT) et dans les sous-préfectures du département de l'Yonne, aux heures d'ouverture au public, ainsi que sur le site internet des services de l'Etat.

PREFECTURE DE L'YONNE

Recueil spécial des Actes Administratifs n°17 du 7 juillet 2010

---ooOoo---

SOMMAIRE

N° d'arrêté	Date	Objet de l'arrêté	Page
--------------------	-------------	--------------------------	-------------

PREFECTURE DE L'YONNE

CABINET

PREF - CAB – 2010 – 0337	25/06/2010	Arrêté portant autorisation de surveillance des activités aquatiques, de baignade ou de natation au profit des personnes titulaires du Brevet National de Sécurité et Sauvetage Aquatique au Stade Nautique d'AUXERRE	
PREF – CAB – 2010 – 0350	02/07/2010	Arrêté portant autorisation de surveillance des activités aquatiques, de baignade ou de natation au profit des personnes titulaires du Brevet National de Sécurité et Sauvetage Aquatique à la baignade de Nantou à Pourrain	
PREF - CAB - 2010 – 0370	02/07/2010	Arrêté portant autorisation de surveillance des activités aquatiques, de baignade ou de natation au profit des personnes titulaires du Brevet National de Sécurité et Sauvetage Aquatique à la piscine intercommunale de TOUCY	
PREF-CAB–2010-0380	02/07/2010	Arrêté portant autorisation de surveillance des activités aquatiques, de baignade ou de natation au profit des personnes titulaires du Brevet National de Sécurité et Sauvetage Aquatique au Centre Nautique Municipal de SENS	
PREF - CAB – 2010 – 0385	25/07/2010	Arrêté portant autorisation de surveillance des activités aquatiques, de baignade ou de natation au profit des personnes titulaires du Brevet National de Sécurité et Sauvetage Aquatique à la piscine de la communauté de communes de l'agglomération Migennoise	

**ARRETE n° PREF - CAB – 2010 – 0337 du 25 juin 2010
portant autorisation de surveillance des activités aquatiques, de baignade ou de natation au profit des
personnes titulaires du Brevet National de Sécurité et Sauvetage Aquatique au Stade Nautique
d'AUXERRE**

- Article 1^{er} : - M. Brice NAUDOT, né le 09 juin 1984 à Auxerre (89),
titulaire du BNSSA n° 71.00222.2004 du 26 mai 2004,
titulaire de l'attestation de formation continue du 26 février 2010
Période d'embauche : du 12 juillet au 31 août 2010 inclus
- M. Stéphane GAUDY, né le 18 janvier 1989 à Auxerre (89),
titulaire du BNSSA n° 8908900 du 31 mai 2007,
titulaire de l'attestation de formation continue du 17 septembre 2009
Période d'embauche : du 26 juin au 31 août 2010 inclus
- M. Alexandre CARRE, né le 25 juillet 1992 à Tonnerre (89),
titulaire du BNSSA n° 8902610 du 24 avril 2010
Période d'embauche : du 09 août au 29 août 2010 inclus
- Mlle Julie LEFEBVRE, née le 15 août 1991 à Auxerre (89),
titulaire du BNSSA n° 8902609 du 30 avril 2009,
Titulaire de l'attestation de formation continue du 21 juin 2010
Période d'embauche : du 26 juin au 31 août 2010 inclus
- Mlle Amélie MARTIN, née le 6 juin 1988 à Moulins (03),
titulaire du BNSSA n° 8911200 du 6 juin 2006,
titulaire de l'attestation de formation continue suivie le 17 septembre 2009
Période d'embauche : du 26 juin au 31 août 2010 inclus
- Mlle Marjorie CLAUSON, née le 8 juillet 1990 à Auxerre (89),
titulaire du BNSSA n° 8901710 du 24 avril 2010
Période d'embauche : du 27 juin au 31 août 2010 inclus
- M. Arthur PIERRE, né le 11 février 1991 à Auxerre (89),
titulaire du BNSSA n° 8901009 du 30 avril 2009,
titulaire de l'attestation de formation continue du 21 juin 2010
Période d'embauche : du 26 juin au 22 août 2010 inclus
- Mlle Marie RAVISE, née le 16 février 1991 à Auxerre (89),
titulaire du BNSSA n° 8902309 du 30 avril 2009,
titulaire de l'attestation de formation continue du 13 février 2010
Période d'embauche : du 27 juin au 31 août 2010 inclus
- Mlle Vanessa AUBERT, née le 23 mai 1991 à Autun (71),
titulaire du BNSSA n° 8902709 du 30 avril 2009,
titulaire de l'attestation de formation continue du 21 juin 2010
Période d'embauche : du 27 juin au 1er août 2010 inclus
- M. Vincent SCHROEDER, né le 17 février 1988 à Auxerre (89),
titulaire du BNSSA n° 8909900 du 06 juin 2006,
titulaire de l'attestation de formation continue du 17 septembre 2009
Période d'embauche : du 26 juin au 31 août 2010 inclus
- M. Pierre TUPHE, né le 9 juillet 1991 à Auxerre (89),
titulaire du BNSSA n° 8902509 du 30 avril 2009,
titulaire de l'attestation de formation continue du 21 juin 2010
Période d'embauche : du 02 août au 31 août 2010 inclus
- Mlle Alice VOILLY, née le 22 février 1991 à Charenton-le-Pont (94),
titulaire du BNSSA n° 8902909 du 30 avril 2009,
Titulaire de l'attestation de formation continue du 21 juin 2010
Période d'embauche : du 27 juin au 31 août 2010 inclus
- Mlle Maureen KADDOUR, née le 31 décembre 1990 à Auxerre (89)
Titulaire du BNSSA n° 09210018 des 14 et 15 mai 2009
Titulaire de l'attestation de formation continue du 21 juin 2010
Période d'embauche : du 28 juin au 11 juillet 2010 inclus

sont autorisés à participer à la surveillance des activités de baignade et de natation au stade nautique d'Auxerre.

Article 2 : La présente autorisation pourra être retirée à tout moment en cas d'urgence ou d'atteinte à la sécurité des personnes.

Le préfet, Pascal LELARGE

ARRÊTÉ N° PREF – CAB – 2010 – 0350 du 2 juillet 2010
portant autorisation de surveillance des activités aquatiques, de baignade ou de natation au profit des personnes titulaires du Brevet National de Sécurité et Sauvetage Aquatique à la baignade de Nantou à Pourrain

Article 1^{er} : - Monsieur Dominique RAGON, né le 5 octobre 1955 à Joigny (89),
titulaire du BNSSA n° 86-6984 du 14 juin 1986,
titulaire de l'attestation de recyclage en date du 28 juin 2010,
- Mademoiselle Vanessa AUBERT, née le 23 mars 1991 à Autun (71)
titulaire du BNSSA n° 8902709 du 30 avril 2009
titulaire de l'attestation de formation continue du 22 juin 2010
- Mademoiselle Alison CATIN, née le 16 février 1990 à Nevers (58)
titulaire du BNSSA n° 89004090 du 29 mai 2010

sont autorisés à participer à la surveillance des activités de baignade et de natation à la baignade de Nantou de POURRAIN à compter de la date du présent arrêté jusqu'au 31 août 2010 inclus.

Article 2 : La présente autorisation pourra être retirée à tout moment en cas d'urgence ou d'atteinte à la sécurité des personnes.

Le préfet, Pascal LELARGE

ARRÊTÉ n° PREF - CAB - 2010 – 0370 du 2 juillet 2010
portant autorisation de surveillance des activités aquatiques, de baignade ou de natation au profit des personnes titulaires du Brevet National de Sécurité et Sauvetage Aquatique à la piscine intercommunale de TOUCY

Article 1^{er} : - Mlle Amandine RIBOULOT, née le 28 avril 1992 à AUXERRE (89),
titulaire du BNSSA n° 8902810 du 24 avril 2010

est autorisée à participer à la surveillance des activités de baignade et de natation à la piscine intercommunale de Toucy à compter de la date du présent arrêté jusqu'au 31 août 2010 inclus

Article 2 : La présente autorisation pourra être retirée à tout moment en cas d'urgence ou d'atteinte à la sécurité des personnes.

Le préfet, Pascal LELARGE

ARRETE N° PREF-CAB-2010-0380 du 2 juillet 2010
portant autorisation de surveillance des activités aquatiques, de baignade ou de natation au profit des
personnes titulaires du Brevet National de Sécurité et Sauvetage Aquatique au Centre Nautique
Municipal de SENS

- Article 1^{er} : - M. Jean-Michel ALLOUANE, né le 15 octobre 1968 à JOIGNY (89)
Titulaire du BNSSA n° 8901310 du 24 avril 2010
- Mlle Marine BRICOUT, née le 15 juillet 1990 à ANTONY (92)
titulaire du BNSSA n° 89003090 du 29 mai 2010
 - M. Thomas BOUR, né le 29 mars 1988 à PARIS 12ème (75),
titulaire du BNSSA n° 8906500 du 6 juin 2006,
titulaire de l'attestation de formation continue du 24 février 2010
 - Mlle Méryl CHARTRAIN, née le 25 décembre 1991 à SENS (89),
titulaire du BNSSA n° 8900710 du 24 avril 2010
 - Mlle Ambre COSSUTTA, née le 8 mai 1991 à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES (94)
titulaire du BNSSA n° 89001090 du 16 mai 2009
titulaire de l'attestation de formation continue du 22 mai 2010
 - M. Mathieu FERRON, né le 12 septembre 1991 à COLOMBES (92)
titulaire du BNSSA n° 8901210 du 24 avril 2010
 - Mlle Svetlana IAZYKOFF, née le 17 décembre 1989 à WELWYN GARDEN CITY
titulaire du BNSSA n° 8900408 du 26 avril 2008,
titulaire de l'attestation de formation continue du 22 mai 2010
 - M. Théodore IAZYKOFF, né le 6 mars 1992 à SENS (89)
titulaire du BNSSA n° 89029090 du 29 mai 2010
 - Mlle Claudie JUBLOT, née le 24 avril 1991 à SENS (89)
titulaire du BNSSA n° 89018090 du 16 mai 2009,
titulaire de l'attestation de formation continue du 22 mai 2010
 - M. Xavier KEMIEC, né le 4 avril 1977 à MONTEREAU-FAULT-YONNE (77)
titulaire du BNSSA n° 8912100 du 6 juin 2006
titulaire de l'attestation de formation continue du 22 mai 2010
 - M. Jérémy LECLERCQ, né le 24 janvier 1988 à PARIS 13ème (75)
titulaire du BNSSA n° 8900608 du 26 avril 2008
titulaire de l'attestation de formation continue du 22 mai 2010
 - M. Quentin LENOIR, né le 17 juin 1991 à FONTAINEBLEAU (77)
titulaire du BNSSA n° 8900410 du 24 avril 2010
 - M. Cyril LOUBET, né le 11 janvier 1988 à LE BLANC MESNIL (93)
titulaire du BNSSA n° 8902209 du 30 avril 2009
titulaire de l'attestation de formation continue du 22 mai 2010
 - M. Baptiste MONTAGNE, né le 11 octobre 1991 à SENS (89)
titulaire du BNSSA n° 8900610 du 24 avril 2010
 - M. Willy NOURY, né le 7 février 1986 à SENS (89)
titulaire du BNSSA n° 8900405 du 28 avril 2005
titulaire de l'attestation de recyclage du 29 mai 2010
 - M. Clément PEZET, né le 4 juin 1989 à MONTEREAU-FAULT-YONNE (77)
titulaire du BNSSA n° 8900210 du 24 avril 2010
 - Mlle Delphine RIOUALL, née le 10 octobre 1987 à THIAIS (94)
titulaire du BNSSA n° 8901309 du 30 avril 2009,
titulaire de l'attestation de formation continue du 22 mai 2010
 - Mlle Manon SYLVESTRE, née le 26 octobre 1991 à SENS (89)
titulaire du BNSSA n° 8901110 du 24 avril 2010
 - M. Alexandre THILLOU, né le 16 septembre 1988 à SENS (89)
titulaire du BNSSA n° 8901409 du 30 avril 2009
titulaire de l'attestation de formation continue du 22 mai 2010

sont autorisés à participer à la surveillance des activités de baignade et de natation au centre nautique municipal de Sens à compter de la date du présent arrêté jusqu'au 31 août 2010.

Article 2 : La présente autorisation pourra être retirée à tout moment en cas d'urgence ou d'atteinte à la sécurité des personnes.

Le préfet, Pascal LELARGE

ARRETE N° PREF - CAB – 2010 – 0385 du 5 juillet 2010
portant autorisation de surveillance des activités aquatiques, de baignade ou de natation au profit des
personnes titulaires du Brevet National de Sécurité et Sauvetage Aquatique à la piscine de la
communauté de communes de l'agglomération Migennoise

- Article 1^{er} :- Mlle Svetlana IAZYKOFF, née le 17 décembre 1989 à Welwyn Garden City,
titulaire du BNSSA n° 8900408 du 26 avril 2008
titulaire de l'attestation de formation continue du
Période d'embauche : du 5 au 31 juillet 2010 inclus
- Mlle Marion RAMEAU, née le 03 août 1987 à Migennes (89),
titulaire du BNSSA n° 09210033 du 14 et 15 mai 2009
titulaire de l'attestation de formation continue du 16 juin 2010
Période d'embauche : du 1^{er} au 31 août 2010 inclus
- M. Tijani BOUKIL, né le 20 septembre 1983 à Migennes (89),
titulaire du BNSSA n° 89016090 du 16 mai 2009
titulaire de l'attestation de formation continue du 21 juin 2010
Période d'embauche : du 1^{er} au 31 août 2010 inclus

sont autorisées à participer à la surveillance des activités de baignade et de natation à la piscine de la communauté de communes de l'Agglomération Migennoise.

Article 2 : La présente autorisation pourra être retirée à tout moment en cas d'urgence ou d'atteinte à la sécurité des personnes.

Le préfet, Pascal LELARGE